



LE SEVRAGE TABAGIQUE

Intervenant :

D^r MÉTÉ David, médecin addictologue à St Denis

CONTENU & OBJECTIFS

Cette formation répond au Programme national de lutte contre le tabac : Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage en formant et soutenant les professionnels de santé pour accompagner vers le sevrage et promouvoir un discours bienveillant vis-à-vis des fumeurs

Cette action concerne ainsi l'ensemble des professionnels de santé au contact des patients qui peuvent réaliser des interventions brèves, et qui ont un rôle majeur dans le dépistage, le conseil et l'accompagnement des fumeurs : infirmier, pharmacien, masseur-kinésithérapeute, médecins, chirurgien-dentiste et sage-femme.

Les substituts nicotiniques peuvent d'ailleurs être prescrits par tous ces professionnels de santé : médecins, sage-femmes, infirmiers, masseur-kinésithérapeutes ou chirurgien-dentiste, aux patients ainsi qu'à leur entourage, et délivrés par les pharmaciens.

Ces professionnels peuvent également bénéficier d'une indemnisation pour des entretiens de sevrage dans le cadre de dispositif tel que lib sans tabac : <http://libsanstabac.re/>

Le déroulé des entretiens, l'accompagnement et les prescriptions de substituts nicotiniques dans le cadre d'un sevrage sont les mêmes pour l'ensemble de ces professionnels et justifient une formation commune.

Le tabagisme représente un coût social important en France lié à son risque de mortalité. Il s'agit de la première cause de mortalité évitable en France.

Les études démontrent que les décès attribuables au tabac représentent :

- 78 000 dont 59 000 décès chez les hommes et 19 000 décès chez les femmes.
- 22 % de la mortalité masculine
- 5 % de la mortalité féminine.

Par ailleurs, les décès attribuables au tabac concernent les personnes âgées entre 30 et 69 ans et représentent 34 % des causes de décès chez les hommes et 11 % chez les femmes.

Le sevrage tabagique a fait ses preuves. En effet, 70 % des fumeurs désirent arrêter de fumer et près de 30 % sont abstinents à un an s'ils sont aidés.



Arrêter de fumer réduit la mortalité totale et particulièrement la mortalité liée aux maladies cardio-vasculaires et au cancer broncho-pulmonaire.

Il n'est jamais trop tard pour arrêter de fumer : il existe toujours un bénéfice à l'arrêt du tabac quel que soit l'âge : arrêter de fumer à 40 ans améliore l'espérance de vie de 7 ans, arrêter à 50 ans améliore l'espérance de vie de 4 ans, arrêter à 60 ans améliore l'espérance de vie de 3 ans.

Cette formation vise à améliorer les compétences des participants sur les risques du tabagisme, l'importance du dépistage des patients tabagiques, et l'accompagnement des patients vers le sevrage tabagique.

Ils seront capables à l'issue de la formation de :

- Décrire l'épidémiologie et la physiopathologie des atteintes du tabac sur l'organisme
- Repérer systématiquement la consommation de tabac et d'utiliser des outils du Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) ;
- Évaluer les situations à risques telles que grossesse, contraception, BPCO etc.
- Connaître les différentes options thérapeutiques et savoir les mettre en place
- Évaluer la motivation du patient et l'accompagner à aller vers un sevrage grâce aux techniques d'entretien motivationnel
- D'orienter les patients vers les structures, réseaux ou dispositifs existants sur le territoire

Ceci correspond à un des axes du plan national de lutte contre le tabac 2018-2022, repris dans le nouveau programme national de lutte contre le tabagisme 2023-2027, qui préconise d'encourager et d'accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage en formant les professionnels de santé pour les y accompagner et promouvoir un discours bienveillant vis-à-vis des fumeurs.



PRÉ-REQUIS :

Maîtriser la langue française (Écrite & parlée)



PUBLIC VISÉ :

Professionnels du secteur médical, sanitaire, social et médico-social



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Nous invitons les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'une adaptation technique, matérielle ou pédagogique à contacter la référente handicap de l'AFIS



MÉTHODES MOBILISÉES :

Alternance de méthodes affirmatives (Exposé magistral), interrogatives (Brainstorming) et participatives / interactives (Mise en situation : jeux de rôle, cas cliniques, ...).

**MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :**

Quiz de connaissance (pré et post) - Questionnaire individuel d'évaluation à chaud

**TARIF :**

350 euros (Déjeuners et pauses compris)
Règlement par chèque à l'ordre de l'AFIS ou par virement bancaire

**DURÉE DE LA FORMATION :**

7 heures de formation en présentiel - De 9 heures à 17h30

**INSCRIPTIONS :**

Pour les professions éligibles à ce programme par l'ANDPC (*Chirurgien-dentiste, généraliste, gériatre, gynécologue, hépato-gastro-entérologue, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin en médecine cardiovasculaire, médecin en médecine vasculaire, oto-rhino-laryngologue, pharmacien, pneumologue, psychiatre et sage-femme*), inscrivez-vous en ligne à partir de votre compte : <https://www.agencedpc.fr/professionnel/login>

Dans les autres cas, veuillez contacter le secrétariat de l'AFIS

**CONTACT :**

M^{me} Billaud Isabelle au **0262 26 98 91** - aformationisante@gmail.com

**INDICATEURS ANTÉRIEURS :**

AUCUN